



# PROGRAMME DE FORMATION

**Formation Professionnelle Initiale  
des conducteurs de véhicules de protection (FIP)**

Arrêté du 2 mai 2011.



## Objectifs

Connaître, appliquer et respecter les réglementations applicables au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport

### Public concerné et pré-requis

- Conducteur titulaire du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité, libéré du délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code de la route, débutant dans le métier de conducteur de véhicule de protection.

### Qualification des intervenants

- Enseignants qualifiés
- Enseignants référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation

### Durée

7 Heures / Jour  
21 H sur 3 jours consécutifs

### Moyens pédagogiques et techniques

- Enseignement théorique,
- Enseignement pratique,
- Véhicules : voitures pilotes.

**Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap afin d'étudier les possibilités de suivre la formation**



## Programme

### DUREE TOTALE DU STAGE 21 HEURES

Accueil et Présentation de la formation	<b>0H30</b>
La réglementation applicable aux Transports Exceptionnels	<b>8H00</b>
Les conditions générales de circulation	
Les dispositions concernant les véhicules	
Les règles de circulation spécifiques aux poids lourds	<b>7H00</b>
Les accidents et incidents	
La sécurité autour du convoi	
La forme physique du conducteur en situation de conduite	
La préparation et le suivi des itinéraires	<b>4H00</b>
L'utilisation de cartes routières et d'ouvrages spécialisés	
L'utilisation des systèmes de géo-localisation	
Les contrôles et sanctions	

Test d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du Stage	<b>1H30</b>
QCM à choix multiples (20 questions)	
Résolution d'un cas pratique	
Correction	
résultat calculé à partir du résultat obtenu aux deux épreuves. Seuil d'admission 23/20	

Durée totale du stage	<b>21H</b>
-----------------------	------------

## Identification de la formation

- Habilitation pour la conduite des véhicules de protection destinés à l'accompagnement des transports exceptionnels
- Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
  - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5983/>
    - Code RS5983
  - Enregistrement valide jusqu'au 31/12/2026

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap EURO TEAM CAPELLE afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

## Modalité d'évaluations

- Test d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage - QCM à choix multiples (20 questions) - Résolution d'un cas pratique - Correction
- Résultat calculé à partir du résultat obtenu aux deux épreuves.
- Seuil d'admission : 13/20

## Sanction visée

- Livret de formation & Attestation FIP
- Validité de 5 ans

- TARIF A PARTIR DE - 525 €



**Contact**  
04 66 61 09 15

## Recyclage obligatoire

Le stagiaire doit actualiser ses connaissances chaque fois que nécessaire selon le code du travail.

Un recyclage est obligatoire avec passage de la FCP au bout de 5 ans.